



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME**



COMMUNIQUE N°008-2019-/CNDH

En dépit du paiement de deux (2) mois de salaires sur instruction du Premier ministre, Chef du Gouvernement, les travailleurs maliens de Dakar-Bamako-Ferroviaire (DBF) cumulent à ce jour neuf (9) mois d'arriérés de salaires. Il en résulte indubitablement une détresse pour lesdits travailleurs et les membres de leurs familles. Ainsi, de nombreuses familles ont été expulsées ou sont sous le coup d'une menace d'expulsion de leurs logements ; les enfants sont privés d'école pour non-paiement des frais de scolarité ; l'accès à la santé n'est plus garanti aux dites familles et certaines personnes seraient décédées faute de soins appropriés.

Face à cette situation extrêmement pénible, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) :

- remercie le Gouvernement pour le paiement des deux (2) mois d'arriérés intervenu le 23 janvier 2019 ;
- signale que la situation des travailleurs demeure désastreuse ;
- invite le Gouvernement à apurer dans les meilleurs délais sur la base d'un chronogramme acceptable l'ensemble du passif tout en continuant à payer les salaires;
- encourage le Gouvernement à poursuivre les efforts tendant à mettre à flot l'entité économique pour le bien des travailleurs et des populations riveraines des rails tout autant éprouvées.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

Bamako, le 27 février 2019
Le Président

Maître Malick COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National